

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2025

Nombre de conseillers : L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 22 JUILLET, à 20h10, le Conseil Municipal de la
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
Présents : 8 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.
Absents : 3 Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juillet 2025
Pouvoirs : 1
Votants : 9 **PRESENTS** : Mmes DESIGAUD, TAMAIN
Mrs CHENE, CORMORECHE, DESCOMBES, DURAND, FLAMAND, PENEL.
ABSENTS EXCUSES : L. DELUNEL (pv à P. FLAMAND)
ABSENTS : V. BONNAT, G. ALVES, JL. COURTIAL
Secrétaire de séance : Denis DURAND

ORDRE DU JOUR : Monsieur le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Personnel** : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité. Le Conseil municipal approuve.

I. DELIBERATIONS

- 1- **Construction d'une salle polyvalente** : Attribution du marché de travaux Lot 6
- 2- **Personnel** : Tableau des emplois applicable au 01-09-25
- 3- **Finances** : Projet « le petit chalet » - Demande de garantie d'emprunt
- 4- **Personnel** : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

IV. INFORMATIONS & DIVERS

- Le compte rendu du 24 Juin 2025 est adopté à l'unanimité des votants.

I. DÉLIBÉRATIONS

➤ CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE: ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX LOT 6

Reportée au prochain conseil.

➤ PERSONNEL : TABLEAU DES EMPLOIS (N°2025-32)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-27 DU 24 JUIN 2025

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 18/03/2025,

Monsieur le Maire rappelle que l'agent intervenant pour l'école et la cantine a obtenu son concours d'ATSEM et a été inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de gestion, jusqu'au 05/02/2027.

Afin de valider son concours, l'agent redemande à être nommé sur un poste d'ATSEM. Un deuxième poste d'ATSEM est donc à créer.

Monsieur le Maire, précise que la collectivité n'a pas d'obligation légale pour créer un nouveau poste suite à l'obtention d'un concours.

Il indique que suite à plusieurs demandes de parents d'élèves, la garderie ouvrira à 7H15 à la rentrée de septembre au lieu de 7H30. Des aménagements en fonction de la fréquentation de la garderie sont également à réaliser. Il convient de modifier les horaires de l'ATSEM à 38H20 effectives hebdomadaires de la façon suivante : Lundi au jeudi 7H10-12H10 et 12H45-17H50, vendredi 7H10-12H10 et 12H45-16H50, soit 39H20 effectives hebdomadaires.

Monsieur le Maire explique que suite à la radiation des cadres pour inaptitude physique de l'agent d'entretien le 09-04-25, l'emploi est vacant. En raison d'une nouvelle répartition des tâches avec notamment l'entreprise en charge du nettoyage des locaux de l'école primaire, l'emploi est à modifier.

Il propose :

De supprimer les emplois :

-d'agent intervenant pour l'école et la cantine à 30H effectives hebdomadaires, soit 23.63 annualisées

-d'ATSEM à 38H20 effectives hebdomadaires, soit 30.19 annualisées

-d'agent d'entretien à 17.50 annualisées

Et de créer les nouveaux emplois :

-d'ATSEM à 30H effectives hebdomadaires, soit 23.63 annualisées

-d'ATSEM à 39H20 effectives hebdomadaires, soit 30.97 annualisées

-d'agent d'entretien à 15H effectives hebdomadaires, soit 11.81 annualisées

Après débat et la délibération n°2025-19 du 18-03-25 refusant la proposition de transformer le poste d'adjoint d'animation à 30H en poste d'ATSEM, les élus ne souhaitent pas revenir sur cette décision et n'acceptent donc pas cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **ACCEPTE les propositions du Maire sauf celle de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 30H effectives et de créer l'emploi d'ATSEM à 30H effectives.**
- **FIXE le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, au 01-09-2025**
- **AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Poste pourvu	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Technique		
Responsable du service technique <i>Délibération N°2023-08 du 31/01/2023</i>	1	Adjoint technique
Ouvrier polyvalent <i>Délibération N°</i>	1	Adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service Administratif		
Secrétaire général de mairie <i>Délibération N°2024-56 du 15/10/2024</i>	1	Adjoint administratif ou rédacteur à 28H
Mairie- Accueil, urbanisme et Etat civil <i>Délibération N°2022-26 du 12/04/2022</i>	1	Adjoint administratif ou rédacteur à 30H
Agence Postale Communale -Accueil public <i>Délibération N°2021-29 du 27/07/2021</i>	0	Adjoint administratif à 15,50H
Service Technique		
Agent d'entretien <i>Délibération N°2025-32 du 22/07/2025</i>	1	Adjoint technique à 15H effectives soit 11.81 annualisées
Service Social		
ATSEM <i>Délibération N°2025-32 du 22/07/2025</i>	1	ATSEM à 39H20 effectives soit 30.97 annualisées
Service Animation		
Agent intervenant pour l'école et la cantine <i>Délibération N°2023-42 du 25/07/2023</i>	1	Adjoint d'animation à 30H effectives soit 23.63 annualisées
Agent intervenant pour la garderie et la cantine <i>Délibération N°2024-31 du 29/04/2024</i>	1	Adjoint d'animation à 29H effectives soit 22.84 annualisées
Agent intervenant pour la surveillance de la cantine scolaire <i>Délibération N°2024-51 du 23/07/2024</i>	1	Adjoint d'animation à 6H effectives soit 4.73 annualisées

➤ **FINANCES : PROJET « LE PETIT CHALET » - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Reportée au prochain conseil

➤ **PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (N°2025-33)**

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'une demande de congé parental jusqu'au 31-12-26 de l'agent intervenant pour la garderie et la cantine à 29H effectives, demande acceptée :

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent intervenant pour la surveillance de la cantine et des dortoirs scolaires à raison de 15 H hebdomadaire effectives, soit 11.81 annualisées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent intervenant pour la surveillance de la cantine et des dortoirs scolaires à compter du 01 septembre 2025 au 31 août 2026**

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 15H effectives hebdomadaire, soit 11.81 annualisées.
- **DECIDE** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints d'animation ;
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

III-COMPTÉ RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires :

(PF) : Suite à l'avenant du département concernant le tarif du repas de la cantine, il augmentera au 1-09-25. Il passe de 5.11€ à 5.39€

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports :

(GC) : Des tables mises en location sont cassées. Problème de propreté du matériel après les locations.
 (GP, DD, VD) : Suite à la fermeture du club manga, plusieurs élus demandent que cette salle soit utilisée par les associations pour qu'elles puissent se réunir. Mme Desigaud rappelle que cette salle était envisagée pour la bibliothèque et que le responsable a peut-être envisagé des projets.

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale : NEANT

Commission Bâtiments – Patrimoine :

(PF) : Travaux de la salle des fêtes en cours. Réalisation des pieux début août et septembre pour le début de la maçonnerie

(PF & DD) : Livraison des toilettes publiques la semaine 47. Le branchement d'eau n'est pas à créer.

(PF) : La demande de renouvellement de l'habilitation pour les caméras a été faite auprès de la préfecture. Leur réglage et leur dépannage a été réalisé.

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture :

(VD) : Fermeture Proxi du 10 au 31-08, Boulangerie du 3 au 18-08, boucher et primeur du marché absents les 13 et 20-08, aviculteur et fromager du marché absents tout le mois d'août.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel :

(PF) Budget Principal - Arrêté virement de crédit - DM N°1

(GP) Eclairage public SIEA - Réponse en automne pour l'investissement du budget 2026

Commission Intercommunalité :

(PF) Zone Actiparc : La communauté de communes gère la vente des terrains des héritiers Ferrand et des entreprises intéressées pour un achat.

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau :

(PF) Proposition de sens interdit Chemin des chabaudières à la place d'un élargissement de la voie devant chez Mr et Mme Rodriguez.

IV – INFORMATIONS & DIVERS

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Denis DURAND	

La séance est levée à 21H52.